

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2008

COUR DES COMPTES ET CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES - (n° 742)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Ciotti,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 14

Dans cet article, substituer aux mots :

« de la chambre » ;

les mots :

« d'une chambre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.